



**CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE  
RAAD VOOR HET WETENSCHAPSBELEID**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

**Avis n° 45**

**portant sur l'évaluation et monitoring régional en matière de RDI**

Cet avis a été préparé par le groupe de travail monitoring et adopté le 22 avril 2015.

## **Avant-propos**

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par son Secrétaire d'Etat de la Recherche, Madame Fadila Laanan, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative à la mise en place d'un politique d'évaluation et monitoring au sein d'Innoviris.

La demande fait notamment suite à une étude sur la « Mise à jour de la stratégie pour la recherche et l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale » confiée fin 2011 par le Ministre Cerexhe au bureau de conseil IDEA Consult, dans laquelle la mise en place d'une cellule de veille stratégique est proposée. Depuis septembre 2014, une cellule politique et monitoring est effectivement opérationnelle au sein d'Innoviris.

### **1) Etat de la situation**

A l'heure actuelle, afin de mesurer les effets induits par le financement de la RDI par Innoviris en RBC, 2 dispositifs sont disponibles. Il s'agit d'une part des rapports annuels d'Innoviris qui mettent en avant les projets qui ont été accordés et leur financement, et d'autre part du tableau de bord, actualisé en mai 2014, qui donne une vue globale sur l'état de la RBC en matière d'innovation par le biais de 33 indicateurs de suivi. Une partie de ces données sont également mises à disposition via la nouvelle plateforme du Bureau Fédéral du Plan et de Belspo [www.innovationdata.be](http://www.innovationdata.be).

Le tableau de bord propose une vision « macro » avec des indicateurs agrégés au niveau régional. Il est indispensable à l'action publique et la politique RDI en particulier. Les rapports d'activités, quant à eux, donnent une vision plus « micro » sur les projets RDI subventionnés (budget et personnel), sans faire le lien avec l'impact que ces projets pourraient avoir sur le développement des bénéficiaires concernés, ni sur la Région bruxelloise (création d'emploi, création de valeur ajoutée, ...). Il ne fait pas non plus le lien avec les indicateurs suivis dans le tableau de bord.

Innoviris gère une multitude de programmes de financement à la RDI. On peut distinguer 2 grands types de financement : le soutien aux entreprises (avec distinction à faire entre PME et grande entreprise) et le soutien aux organismes de recherche. Le soutien aux entreprises s'inscrit dans la réglementation européenne et est clairement construit dans un intérêt de développement économique de la Région. Un impact direct de ces mesures en termes de chiffre d'affaires, de création de valeur ajoutée et de d'emploi pourrait être attendu. Cet avis se focalise sur le suivi et l'évaluation de la contribution de ces financements proposés par Innoviris au développement régional.

Le financement aux organismes de recherche a vraisemblablement un effet plus indirect sur le développement économique régional. Ces programmes ne font pas partie du cadre du présent avis. Toutefois, ce type de financements devra également faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Cependant, étant donné la nature de ces aides et des publics-cibles, la logique de suivi est très différente de celle des programmes à finalité économique (directe), ce sujet devra être traité dans un autre avis.

### **2) Complexité**

La Région de Bruxelles-Capitale dispose donc d'ores et déjà d'un tableau de bord de la recherche et de l'innovation. Les indicateurs suivis dans ce cadre sont des indicateurs au niveau macro. Plusieurs

facteurs peuvent influencer leur évolution (ex. : conditions macroéconomiques, cadre légal, etc.). La contribution d'Innoviris à l'évolution de ces indicateurs ne peut être que limitée. Il n'est donc pas possible de clairement définir le lien de causalité directe entre les dépenses publiques en matière de RDI et l'évolution des données « macro » du tableau de bord. L'impact direct qu'ont les programmes de financement gérés par Innoviris sur le (développement du) tissu économique de la Région bruxelloise ne peut pas être directement déduit de l'évolution des indicateurs du tableau de bord.

Ce constat est également valable en ce qui concerne l'évolution des données financières (ou autres) des entreprises qui bénéficient ou ont bénéficié d'une aide de la part d'Innoviris. L'aide accordée n'a pas un effet immédiat sur les données de l'entreprise (chiffre d'affaire, personnel, valeur ajoutée, etc.), mais un impact pourrait être attendu lorsque (ou si) la valorisation du produit, service ou procédé (financé dans le cadre du projet) est effective. Par exemple, dans le cas d'une aide à la recherche industrielle, un délai de minimum 5 ans pourrait être considéré, dans le cas d'une aide au développement expérimental, un délai de minimum 2 ans pourrait être pris en compte. De plus les effets des aides Innoviris s'additionnent à d'autres interventions (ex. : autres idées publiques) et facteurs externes (ex. : conditions économiques). Il est donc important de pouvoir mesurer la contribution des aides Innoviris à l'évolution des données économiques des entreprises.

### **3) Recommandations**

Le Conseil salue l'initiative d'Innoviris, qui développe actuellement un système de suivi ex post pour ses principales aides à l'innovation. Il s'agit de suivre les projets/entreprises dès le début des projets avec des indicateurs fixés et de suivre comment l'entreprise évolue par la suite en termes de chiffre d'affaires, emploi, mise sur le marché de nouveaux produits, etc. Les différents indicateurs suivent la logique d'intervention des programmes : réalisation, résultats et résultats à long terme. Ce système de suivi comporte à la fois des données de suivi individuelles rassemblées au niveau des entreprises (ex. : chiffre d'affaire des entreprises soutenues, nombre d'entreprises ayant introduit un nouveau produit sur le marché suite au projet, etc.) que des indicateurs agrégés au niveau régional (ex. : % d'entreprises innovantes). Les indicateurs ont été choisis afin de refléter la logique et les objectifs des programmes suivis.

L'objectif de ce système de suivi est double :

- Au niveau macro, il s'agit de pouvoir mesurer l'impact des financements à la RDI sur le développement des entreprises et sur la Région en général, notamment en termes d'emploi ;
- Au niveau micro, il importe de pouvoir mesurer et éventuellement influencer le comportement des entreprises en matière de RDI et de suivre leur croissance suite aux projets de RDI menés au sein de celles-ci.

Ce système de suivi devrait également permettre de suivre l'objectif principal en matière de RDI de la stratégie Europe 2020 (à savoir que les dépenses en R&D devraient représenter 3% du PIB à l'horizon 2020).

Ce suivi systématique devrait permettre d'évaluer, via les données quantitatives récoltées, si le scope des programmes est correctement défini et si les aides proposées coïncident avec les besoins présents en RBC. Indépendamment des programmes dans lesquels s'inscrivent leurs projets de RDI, un suivi des entreprises au niveau de l'évolution de leur chiffre d'affaires, l'évolution de l'emploi et leurs dépenses

en matière de RDI est nécessaire. Il importe également d'enregistrer de manière systématique le résultat direct des projets financés et de suivre les étapes intermédiaires à la valorisation commerciale des innovations.

Le conseil estime qu'il est essentiel de procéder à cette démarche afin de pouvoir optimiser l'utilisation des dépenses publiques en matière de RDI et de définir des pistes pour inciter davantage d'entreprises à innover et graduellement augmenter non seulement les crédits publics accordés à la RDI, mais également de voir augmenter l'intensité des dépenses RDI par les entreprises, afin de pouvoir réaliser les objectifs européens.

Le Conseil met en avant que d'autres types d'innovation (non-technologique) pourraient également faire partie des activités d'Innoviris. L'enquête CIS met en avant que de nombreuses entreprises bruxelloises s'investissent dans l'innovation non technologique (notamment organisationnelle ou de gestion). Ce champ mérite également d'être investigué.